

CONCOURS DES BADGES - 05 mai 2019

Gymnase de Thise

2 Rue de Champenâtre, 25220 Thise

Rappel des Horaires

Appel des juges : 8h00

Briefing : 8h15

Début de compétition : 8h30

LES ENTRAINEURS ONT LE DROIT DE :

- **AIDER** une gymnaste à sauter à la suspension aux barres ou à l'appui,
- **RESTER SUR LE TAPIS DES BARRES** à côté de la gym mais sans la toucher,
- **METTRE ET OTER** le tremplin ou régler les barres,
- **PLACER OU NON** un tapis supplémentaire pour la sortie (uniquement),
- **MODIFIER LA HAUTEUR** des Barres en Poussines
- **SOUFFLER** du 1er au 3ème degré en Poussines

LES ENTRAINEURS N'ONT PAS LE DROIT DE : (Pénalités à retirer de la note FINALE)

- | | |
|---|--------------------------------|
| ➤ PARLER ou FAIRE DES SIGNES | 0.30 pt chaque fois |
| ➤ GÉNER la visibilité des juges | 0.10 pt chaque fois |
| ➤ MODIFIER le réglage des barres pendant l'exercice | Exercice terminé |
| ➤ PLACER un tapis supplémentaire sous le tremplin | 0.50 pt |
| ➤ AIDER au saut | Saut nul |
| ➤ AIDER en barres, poutre et sol | perte valeur élément et - 3pts |
| ➤ PRÉSENCE tapis poutre, sol, entre tremplin et table saut | 0.50 pt |
| ➤ MAINS AU DESSUS DU TAPIS en poutre, sol et saut | 0.50 pt |
| ➤ TOUCHER L'AGRÈS pendant l'exercice | 0.10 pt à chq fois |

LA NOTE FINALE c'est :

Note D + MOYENNE des Notes E des juges - les Fautes spécifiques.

LA NOTE D c'est :

Le total des éléments cotés (en gras souligné) RECONNUS.

LA NOTE E (sur 10 points) c'est :

La note d'exécution qu'il reste à la gym après déductions des fautes techniques (0.30 pts sauf précisions particulières) et des fautes générales (tableau p 24, 25, 26).

ON PEUT ET ON DOIT SI NÉCESSAIRE enlever plus de points de fautes que la valeur de l'élément.

QUE SE PASSE-T-IL POUR D ET POUR E LORSQUE :

L'ÉLÉMENT CÔTÉ EST RECONNU

Note D (Éléments côtés)
Valeur de chaque élément

Note E (10.00 – fautes)
Déduction des fautes d'exécution (exigences techniques et fautes générales)

L'ÉLÉMENT CÔTÉ N'EST PAS RECONNU

(Voir tableaux en entête de chaque agrès)

Note D (Éléments côtés)
PERTE de la valeur de l'élément

Note E (10.00 – fautes)
Déduction des fautes générales

L'ÉLÉMENT CÔTÉ N'EST PAS TENTÉ

Note D (Éléments côtés)
PERTE de la valeur de l'élément

Note E (10.00 – fautes)
- 3 points (avec accord du président du jury)

L'ÉLÉMENT CÔTÉ EST AIDÉ

Note D (Éléments côtés)
PERTE de la valeur de l'élément

Note E (10.00 – fautes)
- 3 points (avec accord du président du jury)

L'ÉLÉMENT PRINCIPAL D'UN PARAGRAPHE NON CÔTÉ EST OUBLIÉ OU AIDÉ

Note E (10.00 – fautes)
- 0.80 pt

UN PARAGRAPHE NON CÔTÉ EST OUBLIÉ OU AIDÉ

Note E (10.00 – fautes)
- 0.80 pt

UN TIRET N'EST PAS FAIT

Note E (10.00 – fautes)
- 0.10 point par tiret avec un maxi de 0.80

LA PLUS GROSSE FAUTE : LA CHUTE

Si une gym recommence un élément chuté (entrée et sortie comprises) il n'y a pas de pénalité pour élément supplémentaire même si les juges ont reconnu la première exécution.

En poutre pour que la difficulté soit comptabilisée, la gym doit reposer au moins 1 pied sur l'agrès.

- **La gym chute après la reconnaissance de l'élément** (c'est-à-dire après le retour sur les pieds d'abord) :
Note D : Élément côté comptabilisé,
Note E : - 1.00 pt pour chute + les fautes d'exécution.
- **La gym chute pendant l'exécution de l'élément :**
 - **Elle ne retente pas l'élément côté :**
Note D : perte de la valeur de l'élément côté,
Note E : - 1.00 pt pour chute + les fautes générales.
 - **Elle retente et réussit l'élément côté :**
Note D : Élément côté comptabilisé,
Note E : - 1.00 pt pour chute + les fautes sur la deuxième exécution de l'élément côté.
- **Lorsque la gym tente plusieurs fois un élément :** Dans le cas de plusieurs tentatives, toutes les chutes sont comptabilisées + les fautes d'exécution et les fautes techniques du dernier élément exécuté.
- **En barres, poutre, sol**
Dans un exercice, lorsque la gymnaste a le choix entre deux éléments, en cas de chute à la 1ère exécution, si elle veut recommencer, elle doit exécuter le même élément.

Sinon : Perte de la valeur de l'élément en note D + les fautes sur la note E sur les 2 éléments

- **En saut**
Option différente au 2ème saut : le 2ème saut est nul, la gymnaste est notée sur le 1er saut.

Modifications pour les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degrés en POUSSINES : Les chutes entre les paragraphes sont désormais comptabilisées.

TABLE DE SAUT

- La gym a droit à 3 courses pour 2 sauts. Ceux-ci doivent être identiques
Pour saut avec option, si 2ème saut option différente c'est le 1er saut qui est noté
La moyenne de chaque saut est calculée séparément et c'est la meilleure moyenne qui est retenue comme note finale.
- Le jury doit avertir l'entraîneur avant le 2ème essai, si au 1er essai le saut est nul.
- Le juge ne doit pas laisser démarrer la gymnaste s'il ne connaît pas son degré.
- Mauvaise annonce du degré : **SANS PENALITE**
- Pose alternative des genoux (1er) ou des pieds (2ème et 3ème P) - 0.50 pt
- 3^{ème} degré : si 1 ou 2 pas avant le saut - 0.80 pt

Saut nul si :

- Pas de pose des mains sur table de saut
 - 4^{ème} degré : arrivée assise sur la table de saut
 - 5^{ème} degré : déplacement des mains sur la table pendant la phase d'appui y compris glissement de mains.
- Lune avec bras fléchis, saut nul **uniquement** si la tête touche la table (et pas la queue de cheval !!)

BARRES

- Les gyms ont le droit de modifier la hauteur des barres en Poussines
- Pour l'entrée un 2ème élan est autorisé si la gym ne touche ni le tremplin, ni l'agrès et ne passe pas sous l'agrès.
- Si la gym touche le tremplin, l'agrès ou passe dessous : - 1.00 pt sur E.
- Rebond sur le tremplin avant l'entrée : - 0,50 pt sur note E quelque soit le nombre de rebonds.

- **Arrêt non motivé :**

- Corps en fermeture (pieds devant la barre) - 0.10 pt sur Note E
- Corps en ouverture - 0.10 pour l'arrêt et - 0.50 pt sur E pour élan intermédiaire

Attention aux enchainements prévus dans le programme fédéral, certains arrêts et élan en AV sont prévus dans le texte, donc pas de pénalité.

- **Hauteur des Balancers Arrières :**

3ème degré P : pas d'amplitude exigée, juste la forme de la courbe doit être présente,

4ème degré P : pieds à hauteur de la BI minimum, talons serrés,

5ème degré P : pieds à hauteur de la BI minimum, talons serrés,

- Cas de la bascule barre supérieure non remontée

- 1er cas : ***La bascule n'est pas remontée, la gym chute puis remonte et refait sa bascule:*** VD accordée
Chute puis fautes éventuelles sur la 2ème bascule réalisée.
- 2ème cas : ***La bascule n'est pas remontée, la gym pose les pieds sur BI et refait sa bascule :*** VD accordée,
Pénalité de 0.50 pt pour heurter agrès et 0.50 pt pour élément mal exécuté sans chute et recommencé.
- 3ème cas : ***La bascule n'est pas remontée, la gym fait un renversement BS :***
Perte de la valeur de la bascule en D,
Pénalité de 0.80pt pour élément supplémentaire et fautes éventuelles sur les deux éléments.
- 4ème cas : ***La bascule n'est pas remontée, le moniteur aide la gym pour monter à l'appui BS :*** Perte de la valeur de la bascule en D,
Pénalité de 0.80pt pour aide sur un élément non côté et fautes sur la bascule.
- 5ème cas : ***La bascule n'est pas remontée, le moniteur aide la gym pour monter à l'appui BS puis elle réalise sa bascule:***
Pénalité de 0.80pt pour aide sur un élément non côté et fautes éventuelles sur les 2 bascules (uniquement fautes générales sur la première).

POUTRE

- Pour l'entrée un 2ème élan est autorisé si la gym ne touche ni le tremplin, ni l'agrès et ne passe pas sous l'agrès.
- Si la gym touche le tremplin, l'agrès ou passe dessous : - 1.00 pt sur E.
- Rebond sur le tremplin avant l'entrée : - 0,50 pt sur note E quelque soit le nombre de rebonds.

- **Position de gainage au 3ème degré :**
 - si la gym arrive jambes fléchies, pieds en crochet et se met en position de gainage en déplaçant les pieds ou les mains → Pas de VD.
 - Si la gym pose les genoux sur la poutre → Pas de VD + chute sur l'agrès.

- Après le coucher dorsal, le déplacement des mains n'est pas autorisé : -0.10 pt

- Pour être reconnu, un élément doit être revenu au moins SUR 1 PIED sur poutre. Si la poutre est juste frôlée ou effleurée l'élément ne sera pas comptabilisé.
 - S'accrocher à la poutre pour éviter la chute - 1.00 pt pour chute
 - Appui d'une jambe contre la poutre - 0.30 pt

Saut cabriole au 4^{ème} et 5^{ème} degré Poussines: Jambe libre à l'**oblique AV basse minimum** et réception sur un pied.

- Si retour sur 2 pieds → pas de VD.
- Jambe libre entre 45° et 90° : SP
- Jambe libre <45° : - 0.30pt

Équerre du 3ème degré : l'équerre est passagère et non position tenue, le juge doit donc juste voir le passage à l'horizontale (pas de pénalité si la gym tient la position).

Lorsque la gym est accroupie, elle doit remonter dos droit sinon pénalité de 0.10 ou 0.30 pt

Attention les pénalités pour fautes d'angle varient suivant le saut effectué (voir exigences techniques) :

Sauts sissone et écart :
au-dessus de 90° : pas de pénalité
Ecart entre 60° et 90° : -0.30 pt
En dessous de 60° saut non reconnu

Viennent s'ajouter les fautes générales pour manque de hauteur, bassin non dans l'axe, jambes fléchies, déséquilibre...

ATR jambes écartées du 3ème degré : La 1ère jambe doit dépasser la verticale et l'écart des jambes doit être supérieur à 90°.

Le sursaut n'est pas un pas chassé : les deux pieds doivent décoller en même temps.
Si la gym chute après un déséquilibre, on ne cumule pas et on compte uniquement la chute.
La gym a le droit de remonter sur la poutre pour recommencer sa sortie si elle a chuté.

La chorégraphie fait partie intégrante du mouvement et doit être pénalisée si besoin.

SOL

- Au 2^{ème} et 3^{ème} degré : Note de départ différente suivant l'option choisie
- Lorsque la gymnaste n'exécute qu'une partie d'un élément côté :
Ex : Rondade flip, la gym ne fait que la rondade
Note D : pas de VD
Note E : - 3 pts + fautes sur la partie exécutée.

Si la gym exécute toute sa série mais avec arrêt entre deux éléments acro : - 0,50 pt chq fois

Attention **les pénalités pour fautes d'angle** varient suivant le saut effectué (voir exigences techniques au paragraphe concerné).

Saut enjambé : au-dessus de 150 : pas de pénalité
 à partir de 90° : saut reconnu

Saut écart : voir exigences techniques selon le degré exécuté

Viennent s'ajouter les fautes générales pour manque de hauteur, bassin non dans l'axe, jambes fléchies, déséquilibre....

- Si **ATR** non dans le plan vertical
Pénalité de 0.10 si angle inférieur à 10°
Pénalité de 0.50 si angle compris entre 10 et 30°
Perte de la VD si angle supérieur à 30°

- **Valse ½ tour** : Passage à l'ATR avec déplacement des mains + 1/4 minimum pour être reconnu.

Nota : Ces précisions de rotations sont également valables pour les sauts et les tours.

- Le **Déséquilibre** : Si gros déséquilibre + chute, on ne compte que la chute à 1 point.

La chorégraphie fait partie intégrante du mouvement et il faut donc penser à pénaliser les marcher pieds plats, les jambes non tendues dans les marcher, les bras relâchés, le manque d'assurance, le dynamisme insuffisant....

Les gyms ne doivent pas oublier qu'il n'y a pas que des difficultés dans leur mouvement.

PETIT MOT DE L'ORGANISATEUR ...(Pour ceux qui ont lu le briefing jusqu'au bout 😊)

Un espace juge sera à votre disposition dans la salle des fêtes dès votre arrivée dimanche matin, ainsi que pendant la pause en milieu de matinée.

Je vous souhaite une excellente journée !